



République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 04 novembre 2022

Référence
2022_056

L'an deux mille vingt-deux, le quatre novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Vente de biens déclassés – Parcelle AC 720

Présents : M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ACHARD Nicolas (pouvoir à Monsieur Samuel GAUTHIER), Mme BONY Catherine (Pouvoir à M. MEGEMONT Etienne)

Absent excusé : Mme FINET Hélène

A été nommé(e) secrétaire : M. NESME Emmanuel

Date de la convocation
27 octobre 2022

Objet de la délibération : Vente de biens déclassés – Parcelle AC 720

Rapporteur : Emmanuel NESME

Date d'affichage
14 novembre 2022

A la suite du décès de M. Paul FAURE, à la demande renouvelée de Mme Monique FAURE et de ses enfants, la délibération suivante reprend celles déjà prises le 15 décembre 2020 et le 13 septembre 2022 pour la mettre au nom de Mme Monique BONJEAN veuve de M. Paul FAURE et de ses enfants. Ceci, afin de pouvoir établir les actes notariés au nom de ces derniers.

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **CEDE : la parcelle AC 720 à :**
 - Mme Monique BONJEAN veuve de M. Paul FAURE,
 - M. Jérôme FAURE,
 - Mme Nadine FAURE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 14 novembre 2022

Et

Les autres termes de la délibération 2022_044 étant inchangés.

Publication ou notification
du :
14 novembre 2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER